



Une cérémonie du 8 mai inédite !

NOTICIA

CULTURA HISTORIA DEMOCRACIA

Jueves, 2 de mayo de 2019

Une cérémonie du 8 mai inédite !

A l'occasion du 74^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, Pascal Thévenot Maire de la Ville et la municipalité organisent une journée de mémoire. Après l'hommage aux combattants et victimes de la seconde guerre mondiale lors de la cérémonie traditionnelle, la ville inaugurerà la borne symbolisant le passage des combattants de la 2^e Division Blindée (2^e DB) qui, il y a 75 ans, arrivaient de Normandie et traversaient les Yvelines pour libérer Paris de l'occupation allemande.



Deux manifestations pour se souvenir

Aux côtés des anciens combattants, des représentants de la BA 107, des CRS, des Pompiers et de la Préfecture, la commune de Vélizy-Villacoublay se recueillera, dans la matinée du 8 mai, en mémoire des morts pour la France autour d'un dépôt de gerbes au cimetière puis au pied du monument aux morts avant de se retrouver en mairie. La communauté éducative, des élémentaires et des collégiens, ainsi que le Conseil Municipal des Jeunes seront associés à cet hommage.

Souhaitant valoriser son Histoire et faire que chacun s'approprie le vécu de la ville, la municipalité a décidé d'installer une borne symbolisant le passage de la 2eDB du Général Leclerc, à l'angle de l'avenue de Picardie et de la rue de la division Leclerc (quartier des Provinces). Cette borne appelée aussi *borne du serment de Koufra* et une plaque commémorative seront inaugurées le 8 mai à partir de 14h.

Diverses animations vous seront proposées, dont une exposition de véhicules militaires d'époque, à bord desquels vous pourrez monter pour un circuit en ville, grâce à l'association Univem de Satory.

Découvrez le programme détaillé de la journée [ici](#)

A noter ! pour assurer le bon déroulement de l'inauguration, des mesures relatives à la circulation et au stationnement s'appliqueront ce jour-là :

Circulation

- de 8h à 20h la circulation sera interdite à tous véhicules, sauf aux véhicules de secours
- sont concernées l'avenue de Picardie (entre la rue de Champagne et la rue de la Division Leclerc), la rue de la Division Leclerc (entre la rue Montaigne et la rue de Bretagne dans les deux sens de la circulation) et la rue de la Division Leclerc (sur la voie de circulation depuis la sortie du parking souterrain jusqu'à la rue de Bretagne)
- une déviation sera mise en place par les voies adjacentes

Stationnement

- du mardi 7 mai dès 14h au mercredi 8 mai 20h, le stationnement et l'arrêt de tous véhicules seront interdits et considérés comme gênants, conformément à l'article R417-10 du Code de la Route
- sont concernées l'avenue de Picardie (entre la rue de Champagne et la rue de la Division Leclerc), la rue de la Division Leclerc (depuis la sortie du parking sous-terrain jusqu'à l'avenue de Picardie) et deux places de stationnement au début de la rue de Champagne
- une signalisation sera mise en place par les services techniques de la ville

saber m

[Déroulé de la cérémonie](#)